



Programme de conférences du mardi 27 juin 2023

10h10 – 10h40 : Projet de règlement européen emballages et déchets d'emballages : quels changements par rapport à la loi AGECE et comment le concilier avec les autres règlements en lien avec le contact alimentaire ?

Un nouveau règlement européen se substituant à la Directive 94/62 va être publié en 2025 qui va modifier certains volets de la Loi AGECE que nous avons bien intégrés. Durant cette session, nous ferons un focus sur quelques points majeurs à prendre en compte dans le cadre de ce nouveau règlement.

Sylvie MOISON, *Directrice Générale*, **Ligépack**

10h45 – 11h50 : Protection et défense du packaging

En complément de leurs marques, les produits se distinguent de plus en plus souvent par leur présentation (packaging). Ces packagings sont aussi de plus en plus souvent copiés ou imités.

Cette session se propose de présenter les différents types de protection envisageables, d'une part, et les différents types de réaction possibles contre des actes de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale à l'égard des packaging, d'autre part.

Maître Cléry, *Avocat à la Cour*

11h55 – 12h25 : Parler emballage de façon décomplexée

Plus que jamais l'éco-conception de nos emballages fait sens. La réglementation, les attentes du consommateur, notre impact sur l'environnement, nous obligent à revoir notre copie. Après plus de 20 ans à concevoir, produire et commercialiser des emballages plastique au sein d'un groupe industriel international, il m'a semblé important de proposer un discours sans filtre et non consensuel.

Arnaud LE BERRIGAUD, *Expert Conseil*, **ALB Expert Pack**

Programme de conférences du mercredi 28 juin 2023

09h35 - 10h05 : Comment transformer une démarche de traçabilité en outil de croissance pour l'entreprise ?

Au travers de 2 exemples concrets (lait infantile, lubrifiant automobile) nous vous montrerons les gains obtenus par les entreprises que nous avons pu accompagner dans cette démarche. Du pilotage de conditionnement, en passant par l'intégration des outils d'inspection, jusqu'au contact client direct, la démarche de traçabilité est créatrice de valeurs.

Souvent perçue comme une contrainte, la traçabilité peut devenir un axe de développement au service de la Marque et de l'entreprise. Aujourd'hui, les nouveaux consommateurs réclament de plus en plus de transparence et d'engagement social et environnemental, et les entreprises doivent pouvoir apporter rapidement et de façon fiable les preuves de leurs engagements.

Pascal WOPPERER, *Directeur Commercial et Marketing*, **Laetus**

11h20 – 11h50 : Eco-conception des produits emballés dans un contexte perturbé : quelques briques de base !

Au sein d'un univers où la réglementation évolue rapidement, où la pression sociétale est forte sur les emballages, il faut remettre l'ouvrage sur le métier avec une dose de sérénité et de sérieux.

Le CNE autorité morale qui œuvre au quotidien avec ses adhérents de l'écosystème du produit emballé, avec pragmatisme vient vous rappeler les basiques de la conception d'un produit emballé.

Le CNE ne parlera pas d'écoconception des emballages car cela n'a pas de sens dans la mesure où l'emballage est au service de... Quelque chose (un produit), de quelqu'un (un consommateur, un utilisateur)

Avec deux prérequis et quatre thèmes incontournables, l'éco-conception des produits emballés ne devrait plus être un casse-tête.

Bruno SIRI, *Délégué Général*, **Conseil National de l'Emballage**

14h35-15h05 : REP DEIC : à quoi peut-on s'attendre ?

La loi AGECE prévoit la création d'une filière REP pour les déchets des emballages industriels et commerciaux (DEIC) en 2025.

Une évolution du système de la Responsabilité élargie du producteur qui s'élargit progressivement aux déchets professionnels, et un tournant majeur pour la filière des emballages jusqu'ici cantonnée aux emballages ménagers.

- Rappel de la réglementation applicable aux DEIC aujourd'hui
- Ce qui va changer avec cette nouvelle filière REP
- Quels éco-organismes sont pressentis pour cette nouvelle filière ?
- Les contours possibles de la filière : quelques exemples européens
- Les DEIC en chiffres : gisement et matériaux

Christèle CHANCRIN, *Expert Eco-contributions & réduction emballages – Dirigeante*, **E³ Conseil**